

En 2015, plus de travaux et moins d'impôts ?

Paris, le 29 mai 2015 - **Nombreuses sont les aides gouvernementales aux travaux de rénovation énergétique qui, sous réserve d'éligibilité, permettent de réaliser des économies sur le montant de la facture des travaux. Une information importante au moment où les Français remplissent leurs déclarations de revenus ! Travaux.com, site de mise en relation entre particuliers et professionnels du bâtiment (filiale du Groupe HomeAdvisor, leader mondial du secteur), fait le point sur les différentes aides et subventions disponibles en 2015, principalement liées aux démarches éco-responsables.**

La rénovation énergétique des logements : une priorité pour l'Etat cette année !



La loi de finances, votée en décembre 2014, a révisé certaines modalités du crédit d'impôt. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2015, les particuliers peuvent bénéficier du **crédit d'impôt de transition énergétique**, sous réserve d'avoir recours à des professionnels "**Reconnu Garant de l'Environnement**". Cette norme **RGE** est attribuée aux artisans et entreprises du bâtiment spécialisés dans les travaux d'efficacité énergétique et dans l'installation, et l'entretien de matériaux et équipements d'économie d'énergie, respectant des caractéristiques techniques et des critères de performances minimales.

Par ailleurs, pour tous les travaux réalisés depuis le 1^{er} septembre 2014, le montant de **la réduction du crédit d'impôt est passé à 30 %**.

La liste des installations concernées par le crédit d'impôt est également élargie ! Ainsi, **les compteurs individuels dans les copropriétés (eau chaude et chauffage sanitaire) et l'installation de bornes de recharges pour les voitures électriques** seront désormais également pris en charge.

Le Prêt à Taux Zéro (PTZ) : quand économie rime avec énergie !

L'**éco-prêt à taux zéro (PTZ)** s'adresse aux propriétaires occupants ou bailleurs sans condition de ressources. Ce dispositif permet de financer les travaux d'économie d'énergie **afin d'améliorer la performance énergétique du logement**, comme par exemple, des travaux d'isolation thermique des toitures, des murs extérieurs, de régulation ou de remplacement de systèmes de chauffage, etc...

Les équipements et matériaux mis en œuvre doivent répondre aux caractéristiques techniques minimales et les travaux doivent **impérativement** être réalisés par un artisan ou une entreprise du

bâtiment détenant la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), principe d'éco-conditionnalité des aides.

Le montant maximum est de **30 000 euros** remboursables **sans intérêt** sur une durée de 3 à 15 ans. Celui-ci peut même être cumulé avec d'autres aides comme le crédit d'impôt pour la transition énergétique ou l'aide à la solidarité énergétique.

La TVA à taux réduit : un coup de pouce supplémentaire

Pour bénéficier d'une réduction de TVA, il faut être bailleur, occupant ou locataire, et l'habitation doit être achevée **depuis plus de 2 ans**, et cela qu'il s'agisse d'une résidence principale ou secondaire.

La TVA à taux réduit à 5,5% ou intermédiaire à 10% - les taux de TVA applicables dépendent de la nature des travaux - concerne les travaux suivants :

- **travaux de rénovation ou amélioration énergétique** : pose, installation et entretien de matériaux et équipements d'économie d'énergie, respectant des caractéristiques techniques et des critères de performances minimales : chaudière à condensation, pompe à chaleur, isolation thermique, appareil de régulation de chauffage ou de production d'énergie renouvelable, etc.
- **travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement ou d'entretien**

Sont également concernés les locaux auparavant affectés à un autre usage et transformés à l'usage d'habitation à l'issue des travaux.

Les autres aides et subventions

L'ANAH, l'ADIL, la CAF* ou encore la caisse des retraites proposent des aides, sous certaines conditions, aux bailleurs, locataires ou propriétaires, pour les accompagner dans la réalisation de travaux responsables.



D'après Samira Ait-Abbas, Responsable Editoriale du site Travaux.com :
« Depuis de nombreuses années, nous observons sur Travaux.com un engouement des particuliers pour les travaux de rénovation énergétique. Une tendance encore plus marquée depuis septembre 2014, avec l'annonce du crédit d'impôt de 30%. Les travaux de rénovation énergétique les plus sollicités concernent principalement l'isolation (combles, murs etc...), le remplacement de fenêtres, porte-fenêtre et porte d'entrée. Le remplacement du système de chauffage est également très prisé, la pompe à chaleur a plus que jamais le vent en poupe ! Améliorer la performance énergétique de son habitat fait ainsi partie des préoccupations principales des Français et les aides disponibles auxquelles ils peuvent prétendre, sont des éléments incitatifs à la réalisation des travaux.

* ANAH : Agence Nationale de l'Habitat ; ADIL : Agence Départementale d'Aide au Logement ; CAF : Caisse d'Allocations Familiales

Véritable expert des travaux de rénovation, construction et maintenance de l'habitat, Travaux.com publie depuis 1999, des milliers d'articles destinés à conseiller et guider les particuliers dans leurs travaux.

Pour consulter les articles portant sur les aides au logement et à la rénovation d'habitat :

- <http://www.travaux.com/a/mes-droits/aides-et-subventions/apl-accession-2015-bonne-annee-en-beneficier>
- <http://www.travaux.com/a/mes-droits/aides-et-subventions/aides-a-ladaptation-du-logement>
- <http://www.travaux.com/a/mes-droits/aides-et-subventions/nouveau-budget-les-aides-de-lanah>
- <http://www.travaux.com/dossier/prets-bancaire-aides/281/Le-pre-a-l-amelioration-de-l-habitat.html>
- <http://www.travaux.com/dossier/aides-et-subventions/264/L-aide-financiere-des-caisses-de-retraite.html>

A propos de Travaux.com

Créé en 1999, Travaux.com est un service de mise en relation sur Internet entre particuliers et professionnels du bâtiment qui appartient au groupe HomeAdvisor, leader mondial sur ce secteur. Grâce à son réseau de 25 000 artisans qualifiés présent partout en France, Travaux.com permet aux particuliers de recevoir et comparer jusqu'à 5 devis gratuits d'artisans de leur région, d'accéder à plus de 60 000 notes et avis de particuliers sur les artisans et ainsi de sélectionner en toute confiance l'artisan offrant le meilleur rapport qualité/prix pour leurs travaux. Véritable recueil de conseils, d'idées, et d'actualités, Travaux.com accompagne également les particuliers au quotidien dans leurs projets travaux. Avec déjà 2 000 000 d'utilisateurs satisfaits depuis sa création, le site permet de trouver toutes les réponses aux questions que les Français peuvent se poser concernant leur projet de construction, rénovation ou aménagement. Enfin, le site dispose d'un forum de discussion sur lequel 45 000 internautes échangent chaque mois.

Travaux.com ambitionne **de devenir le site référent et incontournable** en matière de travaux de réparation, maintenance et rénovation de l'habitat.

Plus d'informations sur <http://www.travaux.com/>

Relations Presse - Agence Wellcom

Julie Perez – jpe@wellcom.fr / **Julie Fontaine** – jf@wellcom.fr / **Sonia El Ouardi** – se@wellcom.fr

Tel. : 01 46 34 60 60